



Modification 004

La présente modification vise à :

1) Répondre aux questions des soumissionnaires éventuels.

QUESTION 17 : Veuillez préciser si les frais généraux peuvent être ajoutés aux calculs de coûts?

RÉPONSE 17 : Oui, veuillez voir Table C.

QUESTION 18 : Veuillez préciser si bénéfiques est synonyme de profits?

RÉPONSE 18 : Non, il s'agit des coûts raisonnables connexes à la part de l'employeur des avantages des employés (p. ex., RPC, AE et assurances dentaires et médicales).

QUESTION 19 : Veuillez préciser si les profits peuvent être ajoutés aux calculs de coûts?

RÉPONSE 19 : Le PRID finance les coûts directs associés au rendement des travaux.

QUESTION 20 : Est-ce que tous les formulaires doivent contenir les frais généraux et non les profits?

RÉPONSE 20 : Oui, les formulaires doivent tous contenir les frais généraux.

QUESTION 21 : Qu'est-ce que le salaire annuel de base dans le formulaire sur les coûts de l'innovation? Est-ce le salaire plus les frais généraux?

RÉPONSE 21 : Il s'agit du salaire annuel de base de l'employé sans les frais généraux ni tout autre coût.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.